



Les agents de la Dter Ouest s'invitent au CTSS !

Plus d'une cinquantaine d'agents ont interpellé le directeur de la Dter Ouest en ouverture du CTSS, sur les arbitrages de Cerem'Avenir : voici leur déclaration.



CTSS du 12 novembre 2019
Déclaration des agents du site de Nantes de la Dter Ouest

Une trentaine d'agents du site de Nantes de la Dter Ouest a participé à l'heure d'information syndicale organisée le jeudi 7 novembre 2019. Les réactions des agents sur le projet de Cerem'Avenir et les arbitrages présentés par le directeur de la Dter Ouest sont les suivants :

- Élaboration du projet Cerem'Avenir

Les agents déplorent que le projet Cerem'Avenir n'ait été au final conduit que dans une approche purement comptable de baisse des effectifs avec toute la perte de sens et de cohérence de l'activité que cela engendre.

Lors de la présentation du 5 novembre à la Dter Ouest, les agents ont ressenti un manque d'humanité et d'empathie : vision de la baisse d'effectif uniquement à travers la lecture des ETP sans jamais faire référence aux agents.

Beaucoup d'agents disent : « où vais-je me situer ? Que vais-je faire ? Est-ce que mon activité s'arrête ? ». Ils déplorent aussi l'absence d'information préalable pour les agents les plus impactés et de dispositif d'écoute et d'accompagnement.

Cette réunion du 5 novembre a été un choc pour plus d'un d'entre nous. Un accompagnement fort des agents dans les semaines à venir est attendu.

Concernant la démarche qui a abouti au projet Cerem'Avenir, comment les effectifs de la Dter Ouest ont-ils été ventilés dans les différents secteurs ? **Les agents demandent que ce document leur soit communiqué.**

Les agents déplorent un manque de transparence et **demandent que les rapports des préfigureurs de secteurs soient diffusés.**

Les agents s'interrogent sur le sort réservé aux 37 « transferts » (CECP, support informatique, Ceremadata, finances, documentation) : ils échappent au coup de rabot de la Dter Ouest mais qui va le leur donner et d'où va-t-il venir ?

Pourquoi le secteur C3 a-t-il disparu en cours de projet et pourquoi les activités de gestion de crise, de transports exceptionnels et de signalisation temporaire et dynamique n'apparaissent plus dans le secteur D2 ? Comment ces activités ont-elles été portées ?

La définition du « socle » n'est pas claire et mérite d'être précisée.

Le calendrier de mise en œuvre du projet de service est considéré comme volontairement contraint pour laisser peu de place aux échanges et au débat.

- Fonctions support

Le tableau d'évolution des effectifs présente des données chiffrées qui ne permettent pas de savoir quelles activités dans les supports sont visées et seront supprimées. Encore une fois, les fonctions support sont traitées à part dans Cerem'Avenir et déconnectées du reste, alors qu'elles jouent un rôle clé et de lien justement pour l'ensemble de la structure.

L'atelier organisé lors de la journée du 11 septembre (visite du DG) n'est pas à la hauteur des enjeux et de l'attente des agents.

Les agents déplorent le manque de considération des agents support de la part de l'encadrement alors qu'il vous a été demandé à plusieurs reprises que des échanges et un suivi individualisé soient formellement mis en place.

Les agents doutent de l'efficacité des nouveaux outils informatiques qui sont censés compenser les activités supprimées dans les supports.

L'étude d'impact RH va-t-elle porter sur de la diminution des supports et ses conséquences sur les activités « métier » des agents ?

Dans quelle mesure les fonctions de direction (« management et appui ») vont contribuer à la diminution des effectifs ?

- Recherche

A la demande de la DSTREI, les chercheurs ont constitué des équipes de recherche en respectant les règles qui leur ont été données : 2 chercheurs par site et 3 sites maximum. Ces équipes sont au nombre de 9 et sont créées, pour les plus récentes, depuis le 1er janvier 2019. 4 équipes sur les 9, dont 3 à la DTEROuest (STI , BPE et ENDSUM) ont donc constitué des équipes sur 3 sites : STI sur St Brieuc, Clermont-Ferrand et Toulouse; BPE sur Nantes-Angers, l'Isle d'Abeau et Strasbourg et ENDSUM sur Angers, Rouen et Strasbourg.

Vous nous avez annoncé mardi 5 novembre, que finalement le nombre de sites serait revu à la baisse. Les équipes devront être désormais sur 2 sites, cela signifie donc que les chercheurs d'un de ces 3 sites devront soit être mobiles géographiquement, soit faire le choix d'être chercheurs associés, soit de quitter le Cerema. Or, le statut de chercheur associé n'est pas défini dans votre présentation. **Que cache précisément ce statut ? Or, le statut de chercheur associé n'est pas défini dans votre présentation.** Quoi qu'il en soit, ce statut qui est utilisé dans les universités, n'offre généralement pas les mêmes droits que ceux attribués aux chercheurs titulaires (pas droit aux bourses de thèse par ex).

Pourquoi cette annonce arrive aussi tardivement et non pas lors de la présentation des règles de constitution des EPR lors du séminaire de la recherche le 8 avril 2014 ?

Les "règles du jeu" changent très, trop souvent. 5 ans auparavant, vous nous aviez demandé de créer des équipes fortes de 20 chercheurs, nous avons donc commencé à nous organiser, pour finalement quelques mois plus tard, passer à 3 sites et maintenant à 2 sites. Le choix de 3 sites a créé aujourd'hui 15 cas de chercheurs et d'ingénieurs-chercheurs qualifiés d'« isolés » géographiquement, soit 20 % de l'effectif total de recherche de l'établissement. La politique de déstabilisation constante de la recherche portée au Cerema depuis 2014 fatigue les agents ; les nouvelles contraintes imposées ne risquent-elles pas de pousser les agents à se désinvestir fortement de leur métier ?

Vous nous avez indiqué également mardi 5 novembre, que le passage à un seul site avait été abordé lors de votre réunion du 4 novembre, est-ce la prochaine étape?

Les agents du site de Nantes de la Dter Ouest sont déterminés à mener d'autres actions pour lutter contre ce projet néfaste et obtenir la transparence nécessaire.